

**Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SÉANCE DU 13 DECEMBRE
N° 20220039**

L'an deux mille vingt et deux, le treize décembre, le comité syndical du Comité des âges du pays trithois s'est réuni, Sous la présidence de Madame Isabelle CHOAIN, présidente au Comité des âges à Aulnoy lez valenciennes.

Madame la Présidente rappelle que la présente séance peut se tenir sans condition de quorum puisqu'elle fait suite à une précédente séance de l'assemblée convoquée le 08 décembre 2022, où le quorum n'avait pas été atteint et que la présente séance a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 09 décembre 2022.

| | |
|---|--------------|
| Date de la 1 ^{ère} convocation : | 02/12/2022 |
| Date de la 2 ^{ème} convocation : | 09/12/2022 |
| Membres en exercice : | 32 |
| Présents : | 12+1 pouvoir |
| UNANIMITE | |
| Voix pour | |
| Voix contre | |
| Abstention(s) | |

Objet :20220039 Attribution d'une subvention de fonctionnement au budget annexe CIG

Titulaires présents : ANDRE Liliane et DUEZ Marie José « Artres », Habiba BENNOUI « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël « Famars », JOURNET Karl « Haulchin », HOUREZ Dominique et KERN Claudine « Hérin », RAMEZ Damien « Maing », GOURDIN Alison « Monchaux sur écaillon », CHOAIN Isabelle et HAVEZ Christine « Prouvy », BISIAUX Christian « Verchain Maugré »

Suppléants présents :

Titulaire absents – excusés : DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes », PAMART Jean Baptiste « Famars », DAVID Chantal « Haulchin », BLONDIAUX Eric et HEBERT Christelle « La Sentinelle », DESROUSSEAUX Chantal pouvoir donné à RAMEZ Damien « Maing », HAMIEAU Maud « Monchaux sur écaillon », SEREUSE Elisabeth et DELCROIX JOLY Véronique « Petite Forêt », MAITTE Sarah et MANGENOT Cédric « Quérénaing », POTIER Sylvia et TRIFI Patrick « Raismes », MAJDALANI Abboud et RAOUT Michel « Rouvignies », BOHERE Raymonde et PREVOST Martine « Thiant », SAVARY Dominique et YAHIAOUI Malika « Trith saint Léger », GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

Secrétaire de séance :

Madame la Présidente rappelle que le comité syndical, par délibération en date du 16 juin 2022, a procédé à l'affectation des résultats du SIVU. La reprise de ces résultats est établie de la manière suivante :

- Compte 001 pour un montant de 224.720,47 €
- Compte 002 pour un montant de 216.951,50 €

Elle précise que ces résultats n'ont pas été destinés à la couverture de dépenses du SIVU, ce dernier disposant de ressources nécessaires aux dépenses de l'exercice.

En revanche, Madame la Présidente indique que le budget annexe C.I.G. doit faire face à des dépenses de personnel de remplacement non prévues lors de l'établissement de son budget prévisionnel. En conséquence, elle propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement au budget annexe, service prestataire.

Le Comité Syndical,

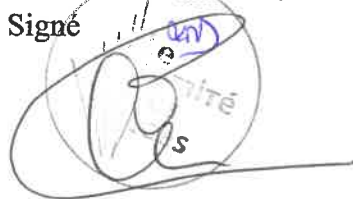
Où l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 200.000,00 € au bénéfice du budget annexe C.I.G.

DIT que ces fonds seront destinés à couvrir une partie des dépenses de personnel du service prestataire

CHARGE Madame la Présidente de procéder aux écritures budgétaires correspondantes.

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme
Signé



Délibération télétransmise
En sous-préfecture de Valenciennes